

MAR/RFP/02/2024 — Prestations Juridiques

Annexe I: Les Termes de Références (TdR) de l'appel d'offres

Le Maroc est à la fois un pays de transit et un pays d'accueil pour les demandeurs d'asile, Le HCR assure la protection et l'accès à l'asile aux réfugiés et demandeurs d'asile tout en travaillant étroitement avec les autorités marocaines dans le cadre de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA).

En septembre 2013, suivant la recommandation du Conseil national des droits de l'homme, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a lancé une nouvelle politique d'asile et d'immigration applicable au Maroc. En 2018, le HCR a commenté la troisième version du projet de loi sur l'asile. Dans l'ensemble, le texte est conforme aux principales normes internationales de protection des réfugiés. En attendant la soumission de ce projet de loi au Parlement, le gouvernement a initié un processus de régularisation des réfugiés sous le mandat du HCR.

Au 31 mai 2024, 18,036 personnes étaient enregistrées auprès du HCR au Maroc, venant de 60 pays, dont 9 323 réfugiés et 8713 demandeurs d'asile. Depuis 2019, le nombre de réfugiés a augmenté de 40% tandis que le nombre total de demandeurs d'asile a presque triplé. Les réfugiés proviennent principalement de Syrie (54%), d'autres pays du Moyen-Orient (16% - Yémen, Irak et Palestine) et de pays d'Afrique subsaharienne (22% - République centrafricaine, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Soudan et Soudan du Sud). Ils sont répartis dans 80 localités à travers le Maroc, y compris Rabat, Casablanca, Oujda, Nador, Marrakech, Fès, Meknès et Kénitra.

Environ 22% des réfugiés ont des besoins spécifiques, y compris des personnes atteintes de maladies chroniques, nécessitant une protection juridique et physique, des parents isolés, des femmes à risque, des mineurs non accompagnés, des survivants de violences basées sur le genre et des personnes handicapées.

Bien que le Maroc reste un pays de transit, les tendances confirment qu'il devient également progressivement une destination pour les réfugiés et les demandeurs d'asile. Dans un contexte de mouvements mixtes, l'action du HCR soutient le gouvernement du Maroc et sa Politique nationale d'immigration et d'asile (PNIA). Cette politique humanitaire promeut notamment l'accès des réfugiés à l'éducation, aux centres de santé primaire et à l'emploi formel pour les réfugiés titulaires de permis de séjour. Le Maroc continue de s'engager pleinement sur les questions de migration et d'asile sur la scène internationale, jouant un rôle de premier plan au sein de l'Union africaine.

Le prestataire de services qui sera mandaté à fournir ses services à l'ensemble de la population de demandeurs d'asile et réfugiés sur du territoire marocain, notamment :

- Prestations juridiques devant les Tribunaux de Première Instance du Royaume du Maroc, les Cours d'Appel, et la Cour de Cassation, interventions devant les Procureurs, juges, juges



UNHCR

United Nations High Commissioner for Refugees
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés



d'instruction, demandes de mise en liberté provisoire, dépôt de caution, en faveur des « Personnes Relevant du Mandat de l'UNHCR ». (Demandeurs d'asile, réfugiés et autres personnes relevant de la compétence de l'UNHCR) Pour ce groupe de prestations uniquement, le nombre maximum de dossiers mensuels est fixé à 25.

- Rédaction de requêtes en faveur des « Personnes Relevant du Mandat de l'UNHCR », intervention auprès de toute administration locale, obtention de documents administratifs.
- Accompagner les « Personnes Relevant du Mandat de l'UNHCR » dans certaines démarches administratives.
- Recevoir les personnes relevant du mandat de l'UNHCR lors de séances d'écoute et de conseil juridique.

En outre le prestataire de service procédera aux prestations suivantes :

- Informer de manière systématique et fréquente l'UNHCR sur le suivi des dossiers individuels, assurer que toutes les pièces de justice sont obtenues par les « Personnes Relevant du Mandat de l'UNHCR » et partager ces pièces avec l'UNHCR.
- Rapporter régulièrement sur l'état d'avancement des dossiers individuels et rencontrer régulièrement l'équipe UNHCR
- Fournir à l'UNHCR des analyses et conseils sur le Droit Marocain en matière d'asile / migration et partager toutes les décisions formant jurisprudence.
- Assister- l'UNHCR dans ses formations auprès des participants praticiens de droit (magistrats, avocats, cliniques juridiques etc), forces de l'ordre, cadres de l'Entraide Nationale, partenaires de mise en œuvre de l'UNHCR et ceux opérationnels, les agents communautaires des réfugiés et toutes autres formations portant sur la protection légale au Maroc
- Appuyer l'UNHCR dans la compilation d'instruments légaux y compris jurisprudence.
- Participer aux missions de terrain 'Outreach' et sessions de guichet unique organisées par l'UNHCR.
- Fournir, à la demande de l'UNHCR, tout autres services en lien avec une assistance juridique pour les « Personnes Relevant du Mandat de l'UNHCR ». Toute requête écrite précisera les limites du service demandé.
- Intervenir en situation d'urgence lors d'incidents de protection de groupes de demandeurs d'asile ou réfugiés qui nécessitent une assistance juridique.
- Le prestataire pourrait être un cabinet d'avocat composé d'une personne ou plusieurs selon l'expertise requise dans le domaine de la migration et d'asile.
- Le prestataire s'engage à respecter et mettre en œuvre les normes et principes de base, ou

des normes et principe de base comparables, de protection des données personnelles contenue dans la Politique du HCR relatif à la protection des données personnelles des personnes relevant de la compétence du HCR. [Policy on the Protection of Personal Data of Persons of Concern to UNHCR | Refworld](#)

